


• NATIONS UNIES
• CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.14/122
7 novembre 1961
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Quatrième session
Addis-Abéba, février-mars 1962
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

L'ETUDE DES TENDANCES ET PERSPECTIVES DU BOIS EN AFRIQUE

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for transparency and accountability, particularly in financial reporting and auditing.

2. In the second section, the focus is on the role of management in ensuring that these records are maintained properly. It highlights the need for clear policies and procedures that are consistently followed across all levels of the organization.

3. The final part of the document addresses the consequences of failing to maintain accurate records. It notes that this can lead to significant legal and financial repercussions, including fines and damage to the organization's reputation.

4. It is essential for all employees to understand their responsibilities in this regard and to adhere to the established protocols.

5. Regular audits and reviews should be conducted to ensure ongoing compliance with these standards.

6. The document concludes by reiterating the importance of a strong internal control system to prevent any potential issues.

L'ETUDE DES TENDANCES ET PERSPECTIVES DU BOIS EN AFRIQUE

1. Historique. L'Etude des tendances et perspectives du bois en Afrique est née de l'intérêt qu'à sa deuxième session, tenue en février 1960, la C.E.A. a apporté à la mise en valeur des forêts^{1/}. Avant cette session, la C.E.A. avait pris officieusement contact avec la Division des forêts de la FAO, et avait convenu en principe avec elle que toute étude de ce genre serait une entreprise commune de la C.E.A. et de la FAO. Cette décision était conforme aux précédents; en effet, en Europe comme en Extrême-Orient et en Amérique latine, la FAO avait collaboré avec la commission économique régionale à une étude analogue, consacrée à la consommation de bois et aux besoins futurs en ce domaine. La Commission des forêts pour l'Afrique (FAO) a ensuite adopté, à sa première réunion, le principe de cette entreprise commune. La FAO a accepté la direction technique de l'entreprise commune, la C.E.A. de son côté s'engageant à financer les services d'un conseiller et à fournir les crédits nécessaires aux voyages à faire dans les pays d'Afrique.

2. Objectifs. Avec le développement économique, la demande de produits forestiers augmentera rapidement en Afrique. La sylviculture est une entreprise de longue haleine, et il est impossible de modifier sensiblement du jour au lendemain les ressources forestières de l'Afrique. Aucun pays d'Afrique ne peut pourtant formuler une doctrine forestière rationnelle sans avoir d'abord défini l'objectif à atteindre. L'Etude des tendances et perspectives du bois en Afrique est donc destinée à donner à une cinquantaine de pays des directives en matière de politique forestière. Son objet est de pourvoir les pays africains de données fondamentales sur les aspects suivants de leur économie forestière :

^{1/} Voir E/CN.14/54, paragraphe 118 et Cinquième Partie : Programme, poste 21-05, d). Voir aussi E/CN.14/109 Rev.1, Cinquième Partie, poste 21-03.

- a) La consommation actuelle de produits forestiers;
- b) Les besoins de produits forestiers en 1975 et en 2000;
- c) Rapport entre les ressources forestières actuelles et les besoins futurs.

3. Méthodes. Dès l'origine, on a reconnu que la superficie du continent africain et le nombre des pays intéressés limiteraient forcément beaucoup l'intensité de l'enquête. Ni la C.E.A. ni la FAO n'auraient les moyens de financer les travaux d'une équipe d'experts qui séjournerait peut-être un an dans chaque pays pour y effectuer une enquête par sondages selon toutes les règles. De toute manière, il était fort douteux que l'on puisse engager assez de personnel. D'un autre côté, l'Etude ne pouvait pas s'étendre sur de longues années sans perdre de son intérêt pour l'élaboration d'une doctrine forestière. Dans ces conditions, les principes suivants devaient présider à cette Etude :

- a) Le plan de travail doit s'inspirer d'une méthode relativement simple;
- b) Chaque Etat d'Afrique doit être invité à se charger des opérations sur place sur son propre territoire.

Ces principes ont été dûment suivis : on a dressé le plan d'une enquête par sondages, d'une portée limitée, sur la consommation rurale de bois dans chaque pays, et l'on a invité les gouvernements à exécuter cette enquête, tout en procédant à des investigations complémentaires dans d'autres directions. Les organismes qui président à cette enquête rassembleront et analyseront tous les renseignements par pays.

4. Avancement des travaux. Le conseiller de la C.E.A. a commencé à travailler au siège de la FAO en janvier 1961; il collabore étroitement depuis lors avec cette Organisation. Pendant le premier semestre 1961, il a recueilli des renseignements et il a étudié sous quel angle aborder l'enquête. En mai-juin, il a séjourné un mois en Afrique pour étudier sur place les méthodes d'enquête et essayer

des projets de questionnaire dans les conditions particulières aux régions rurales d'Afrique. Au début de septembre les méthodes à utiliser pour la conduite de l'étude étaient arrêtées et les questionnaires étaient prêts. Au moment de la rédaction de la présente note, on pensait distribuer les questionnaires et les instructions aux divers pays d'Afrique vers la fin d'octobre. La FAO et la C.E.A. prendraient alors directement contact avec le plus possible de pays pour examiner les problèmes locaux et rendre tous les services dont elles auraient l'occasion. Mais le personnel de la FAO et de la C.E.A. ne pourra certainement pas se rendre dans tous les pays.

5. Mesures ultérieures. Cette phase achevée, les opérations à effectuer sur place incomberont obligatoirement aux services forestiers des divers pays d'Afrique. Comme ces opérations devront se superposer au programme ordinaire de travaux forestiers de chaque pays, elles ne s'achèveront probablement pas avant la fin du premier semestre 1962, au plus tôt. L'analyse des renseignements recueillis et les mesures à prendre en conséquence dans les différents pays rempliront le reste de l'année. Le projet de rapport pourrait être prêt au début de 1963; et l'on pourrait prévoir pour l'été de 1963 la publication du rapport définitif et sa communication aux Etats d'Afrique.

6. Aide des gouvernements. Pour une part importante, l'exécution de l'enquête dépend de la bonne volonté des gouvernements. S'ils accordent vigoureusement leur appui pour la réunion des renseignements fondamentaux, l'Etude sur les tendances et perspectives du bois en Afrique mettra à la disposition de tous les pays certains des principaux renseignements dont ils ont besoin pour arrêter leur doctrine forestière dans un esprit de progrès. Rassembler ces renseignements fondamentaux représentera naturellement une charge supplémentaire pour les divers services forestiers et autres organes nationaux qui pourront être appelés à participer à la tâche. Quoiqu'il en soit, les réactions encourageantes enregistrées jusqu'ici permettent de présumer que tous les pays d'Afrique prêteront très

volontiers leur concours, car ils ont conscience des avantages que l'entreprise finira par leur apporter.

7. Conclusion. L'objet de l'Etude étant d'orienter l'élaboration d'une doctrine forestière, on s'y attachera tout particulièrement à définir les futurs besoins de bois; le chiffre de la consommation actuelle servira de base à cette évaluation. L'enquête par sondages sur le terrain, qui sera confiée à tous les services forestiers, a forcément pour objet de déterminer la consommation actuelle, mais il ne s'agira que d'une base de départ. Pour savoir combien il faudra de bois à l'Afrique, il faudra considérer l'allure du développement démographique, économique et social que chacun des pays va vraisemblablement connaître pendant les 40 prochaines années. Les transformations qui surviendront dans toute l'Afrique se traduiront par un changement radical de la physionomie même de la consommation de bois. Ce que les pays ont besoin de savoir, ce ne sont pas les petits détails de cette physionomie future, mais ses grands traits : combien de sciages, de cellulose, de bois à brûler va-t-il falloir à l'économie nationale ? L'objectif principal de l'Etude des tendances et perspectives du bois en Afrique est de faire à ces questions des réponses précises.